



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Contre la hausse des prix,  
**L'État agit**



Matisse Henri  
6 RUE RAVEL  
87000 LIMOGES

Votre numéro de chèque énergie : 2354203424

Paris, le 01 mai 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que vous avez droit au chèque énergie pour l'année 2023. Vous bénéficiez de cette aide mise en place par l'État pour vous aider à payer les factures d'énergie de votre logement. Cette mesure de soutien vous est attribuée automatiquement, compte tenu des ressources et de la composition de votre ménage, que vous avez déclarées aux services fiscaux.

Comment utiliser votre chèque énergie ?

- 1 Transmettez dès à présent votre chèque énergie à votre fournisseur d'énergie pour payer votre facture d'électricité ou de gaz naturel (en ligne sur le site www.chequeenergie.gouv.fr ou par courrier à votre fournisseur). Vous pouvez également l'utiliser pour vos achats de combustibles (bois, fioul, GPL...) pour votre logement, ou pour payer des travaux de rénovation énergétique. Si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPA, un EHPAD, un ESLD, une USLD ou une résidence autonomie, vous pouvez payer vos charges d'énergie incluses dans votre redevance.
- 2 Bénéficiez d'autres mesures de protection, grâce à votre chèque énergie, sur vos contrats d'électricité et de gaz naturel. Par exemple, en cas de déménagement, vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat. Pour en profiter, activez vos « protections associées » auprès de votre fournisseur (voir feuillet « Attestations »).
- 3 Pensez à la pré-affectation pour que, à l'avenir, votre futur chèque énergie, si vous y êtes toujours éligible, soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz naturel, sans aucune démarche de votre part. Pour cela, pré-affectez votre chèque en ligne sur le site www.chequeenergie.gouv.fr, ou en cochant la case rouge directement sur votre chèque énergie avant de l'envoyer par courrier à votre fournisseur d'énergie.

Pour faciliter vos démarches liées au chèque énergie (paiement, pré-affectation, activation des droits associés, ...), vous pouvez créer votre espace bénéficiaire personnalisé sur le site internet du chèque énergie.

Retrouvez toutes les modalités d'utilisation du chèque au verso et sur le site www.chequeenergie.gouv.fr. En cas de difficulté, contactez le numéro vert 0 805 204 805 (service et appel gratuits).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus chaleureuses.

Agnès PANNIER-RUNACHER  
Ministre de la Transition Énergétique

Talon à conserver

Chèque énergie  
N° 2354203424

€ \*\*\*\*\*194,00\*  
\*UNNFOEVZ0Z0\*

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Chèque énergie non fractionnable, pas de remboursement de la différence entre le montant à payer et le montant de ce chèque énergie.

Chèque énergie d'un montant de :

CENT QUATRE VINGT QUATORZE  
EUROS\*\*\*\*\*

\*Henri Matisse\*  
\*\*\*\*\*194,00\*  
\*UNNFOEVZ0Z0\*



Fin de Validité : 31/03/2024  
Chèque énergie N° 2354203424

Bénéficiaire(s) :  
Testnom Testprénom  
6 RUE RAVEL  
87000 LIMOGES



(75)

Chèque énergie 2023

En cochant cette case, je souhaite pré-affecter mon chèque énergie chez mon fournisseur pour les années à venir. Il sera automatiquement déduit de mes factures si j'y suis toujours éligible.



# Chèque énergie : mode d'emploi

## Je paie mes dépenses d'électricité ou de gaz naturel

- J'utilise mon chèque énergie en ligne sur [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) ou j'envoie mon chèque énergie à mon fournisseur d'énergie (à l'adresse figurant sur ma dernière facture ou échéancier), accompagné de la copie d'une facture, d'un échéancier ou autre document faisant apparaître mes références client. J'écris **au dos du chèque**, à l'encre noire, ma référence client et/ou mon numéro de contrat.

**Inutile d'attendre ma prochaine facture**, je peux utiliser mon chèque énergie dès à présent, il sera directement crédité sur mon compte client.

- Je peux demander l'**activation automatique** (pré-affectation) de mon chèque auprès de mon fournisseur d'électricité ou de gaz **pour les années à venir** (soit en ligne, soit directement sur mon chèque énergie en cochant la case rouge, soit par téléphone).



## Je règle un achat de combustible (bois, fioul, GPL...) ou je paie certains travaux de rénovation énergétique

- Je remets mon chèque énergie directement à mon fournisseur d'énergie ou au professionnel en charge de mes travaux de rénovation énergétique.



## Je réside dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA, une résidence autonomie, un établissement ou une unité de soins de longue durée (ESLD, USLD) :

- Je remets mon chèque énergie au gestionnaire de la résidence ; le montant sera déduit de ma prochaine échéance.

## J'ai perdu / on m'a volé mon chèque énergie

Je peux demander un nouveau chèque énergie sur le site internet [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr), ou en contactant l'assistance du chèque énergie par téléphone au 0 805 204 805 (service et appel gratuits) ou par courriel ([www.chequeenergie.gouv.fr/courriel](mailto:www.chequeenergie.gouv.fr/courriel)).

## Pour faciliter mes démarches

Je peux créer mon **ESPACE BÉNÉFICIAIRE** sur [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) pour gérer mon chèque énergie :

- ✓ Payer en ligne
- ✓ Gérer mes protections associées (vérification de mes contrats protégés, activation, modification)
- ✓ Gérer ma pré-affectation (synthèse de situation, création, modification, suppression)
- ✓ Suivre le statut de mon chèque énergie et de mes réclamations
- ✓ Déclarer une perte ou un vol.

## Je suis bénéficiaire du chèque énergie

Si j'envoie ce chèque par courrier postal à mon fournisseur d'énergie, j'indique ci-dessous, à l'encre noire, ma référence client et mon numéro de contrat [ou l'un des deux si ces 2 éléments n'apparaissent pas sur ma facture]. Je joins aussi à mon envoi une copie d'un document (facture, échéancier...) où apparaissent mes références.

Mon numéro client :  et/ou mon numéro de contrat :

Vous pouvez demander l'activation automatique de votre chèque énergie pour les années à venir soit en ligne, soit par téléphone, soit directement sur votre chèque en cochant la case rouge au recto.

Pour obtenir plus d'informations : [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)



0 805 204 805

Service et  
appel gratuits

## Je suis un professionnel acceptant ce chèque énergie

1. Je déduis la valeur de ce chèque de la facture des prochaines mensualités ou de la redevance
2. Je me connecte sur [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) pour en demander le remboursement

Pour obtenir plus d'informations : [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)

## Informations sur la pré-affectation

Chaque année, si je suis toujours éligible au dispositif et si je pré-affecte mon chèque énergie, je serai informé du montant de mon nouveau chèque énergie au mois d'avril. Mon chèque sera directement transmis à mon fournisseur et déduit de mes factures : je n'aurai aucune démarche à effectuer. Si mon fournisseur ne propose pas ce service, ou si je change de contrat d'ici l'année prochaine, je ne perdrai pas le bénéfice de mon chèque énergie : mon chèque énergie me sera automatiquement envoyé l'année prochaine par courrier et je pourrai l'utiliser.

## Informations sur vos travaux d'économie d'énergie

En complément du chèque énergie, votre facture d'énergie peut aussi être réduite par la rénovation de votre logement. Grâce au service public France Rénov', de l'information et des conseils neutres et gratuits pour préparer un projet de rénovation sont disponibles sur [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr) ou dans les Espace conseil France Rénov' sur tout le territoire. Le service public prévoit également un accompagnement du début à la fin du chantier, incluant notamment le diagnostic du logement et la mobilisation des aides.

Pour utiliser mon chèque énergie pour ces travaux, je vérifie que mes travaux sont éligibles sur [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr) et je donne mon chèque pour payer mes travaux, s'ils sont à ma charge.

La date d'échéance du chèque peut être prolongée pour des travaux : je demande la conversion de mon chèque énergie en chèque travaux sur

[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)